



## DOSSIER DE SELECTION FORMATION AIDE SOIGNANT IFAS SECLIN

Intégration

Formation

Accompagnement

Suivi personnalisé



- 1 Dossier et une sélection unique quelque-soit le cursus souhaité : complet ou passerelle
- **Session d'accompagnement proposée de janvier à février 2022 en discontinu 14 jours: renseignements 0320627563**
- **Porte ouverte le 8 janvier 2022 de 9h à 12h30**

Institut de formation Aides-soignants  
Groupe Hospitalier Seclin Carvin  
Rue d'Apolda  
Bâtiment la Source 1<sup>er</sup> étage  
BP 109 - 59471 Seclin cedex  
Tel : 03 20 62 75 63  
as-ecole@ghsc.fr



**Clôture des inscriptions  
10 juin 2022  
minuit**



**INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS  
CENTRE HOSPITALIER DE SECLIN**

**Rentrée scolaire** : début septembre

**Clôture des inscriptions** : 10 Juin 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi) ou par dépôt à l'IFAS avant 16h30.

**Les convocations à l'épreuve orale** seront étalées du 1<sup>er</sup> avril au 21 juin 2022.

**Affichage des résultats d'admission** : 23 juin 2022 10h

**Confirmation des candidats** avant le 30 juin 2022 minuit

Coût de formation variable en fonction du profil des candidats :

exemple pour un cursus complet 4158 euros si financement personnel (en 10 mensualités)– 6930 euros si prise en charge (conseil régional, employeur, OPCO .....)

**Le Centre Hospitalier peut proposer deux logements à coûts réduits durant l'année de formation. La demande est à faire auprès de la directrice de l'IFAS.**

**CONDITIONS D'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME  
D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT- Arrêté du 12 avril 2021**

**Conditions**

1. **Art 2** : Formation accessible sans conditions de diplôme ni d'expérience par la formation initiale.  
**Un dossier complet (cf pièces à fournir) et un entretien de motivation assureront la sélection.**  
**35 places sont à pourvoir**
2. **Art 11** : 20% minimum des places ouvertes est proposé :
  - o aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière
  - o aux agents de services du privé et/ou d'aide à domicile,  
réunissant au moins 1 an de fonction
  - o aux ASH des EHPAD ayant suivi les 70h relatifs aux soins d'hygiène et de confort et ayant cumulé au moins 6 mois en ETP.Par cette voie de sélection les agents peuvent être dispensés de la sélection prévue à l'art 2 de ce même arrêté et sont soumis à la sélection de la directrice de l'institut au regard du quota, soit **9 places**. **La fiche de renseignements, le CV et la lettre de motivation, les attestations de travail justifiant les conditions de l'art 11 sont attendus dans le dossier.**  
*NB : Tout agent concerné peut passer la sélection classique art 2 pour entrer en formation.*
3. Avoir 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.
4. Dépôt du dossier d'inscription avant le 10 juin 2022 minuit (voir fiche dossier d'inscription).
5. Satisfaire aux épreuves de sélection : dossier + entretien de motivation
6. Chaque candidat sera informé par écrit de ses résultats : liste principale, complémentaire ou non reçu
7. Les personnes sur liste complémentaire art 2 ou art 11 et non appelées par l'institut de leur choix peuvent être admises dans un autre institut sous réserve de places disponibles.
8. Un acte d'engagement du candidat à régler les frais de scolarité en cas de non financement ou d'abandon de formation est à signer le jour de l'entrée.
9. Pour tous les candidats, quelque-soit le mode de sélection (excepté les ASH de la fonction publique hospitalière titulaires), l'inscription est à confirmer par écrit à l'institut dans les 7 jours qui suivent l'affichage des résultats des épreuves de sélection (30 juin 2022). Au-delà de ce délai la place est proposée à un autre candidat. **60 euros** de frais administratifs sont à régler lors de la **confirmation** (non remboursable en cas de désistement).
10. **Produire le jour de la rentrée scolaire dernier délai** :
  - Une attestation de responsabilité civile,
  - Un certificat médical, émanant d'un **médecin agréé**, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession, (cf ARS : liste des médecins agréés hauts de France)
  - Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. **Il est indispensable de commencer la vaccination contre l'hépatite B Le plus tôt possible et avant les résultats du concours.**
  - **Un schéma vaccinal complet contre la COVID est obligatoire avant l'entrée en formation.**
  - Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso sur même côté) et 4 photos (nom à l'arrière).

## **EPREUVES DE SELECTION**

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un aide-soignant en activité et d'un formateur d'un institut paramédical sur la base d'un dossier et d'un entretien de motivation.

### *Classement par ordre de note*

*Une liste principale (candidats retenus) et une liste complémentaire de réserve sera établie*

### **Résultats**

Les résultats sont affichés le 23 juin 2022 à 10h à l'entrée du bâtiment « la source ». Ils seront publiés, si vous donnez votre accord, sur l'internet du centre hospitalier (encart : travailler avec nous→IFAS)

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

### **Reports d'admission art 13**

- Le directeur de l'institut peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en formation :

- De droit en cas de congé maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, d'une demande de congés de formation, d'une demande de mise en disponibilité, ou pour la garde d'un enfant de moins de 4 ans.
- De façon exceptionnelle et sur la base de justificatifs apportés par le candidat, d'un évènement important empêchant l'entrée en formation

**Toute personne bénéficiaire d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante au plus tard 3 mois avant la date de cette rentrée.**

## DOSSIER D'INSCRIPTION

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS**

**10 JUIN 2022 Minuit**

### **PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AUX EPREUVES**

1° Une pochette plastifiée transparente avec œillets contenant toutes les pièces,

2° La fiche de renseignements ci-jointe complétée (page 7)

3° Une enveloppe affranchie (lettre suivie ou recommandé\*) à l'adresse du candidat, pour l'envoi des résultats

\* Modèle :

Case destinataire	Case expéditeur
Le candidat :  <i>Adresse personnelle</i>	A l'attention de Mme La Directrice IFAS GHSC rue d'Apolda BP 109 59471 SECLIN Cedex

4° Une enveloppe simple affranchie à l'adresse du candidat pour la confirmation d'inscription.

5° les pièces du dossier de sélection

#### Composition du dossier :

1° copie d'une pièce d'identité recto-verso sur la même page ;

2° Une lettre de motivation manuscrite ;

3° Un curriculum vitae ;

4° Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue et analysée, soit son projet professionnel argumenté et analysé en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;

5° Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ; notamment les diplômes permettant l'accès à la formation passerelle : Bac pro ASSP-SAPAT, AES, AMP, AVS, AP, MCAD, CCA, ADVF, ARM, ASMS.

6° La copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires pour les jeunes bacheliers ;

7° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;

8° Pour les ressortissants hors Union européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

9° pour justifier le niveau de français, une attestation de niveau de langue française égale ou supérieure au niveau B2 du cadre européen commun de référence ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral est recommandé art 6- 4

Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant peut être ajouté au dossier.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Nom de naissance : Prénom : Nom Marital :

Situation familiale : Nbre et âge de vos enfants :

Votre date de naissance : Votre âge :

Lieu de naissance : Département du lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone Fixe : Tel Portable :

Adresse m@il :

Moyen(s) de transport : Voiture  Train  Bus  2 roues motorisées

Date de sortie du système scolaire :

Diplômes obtenus : (nature, série du baccalauréat, date de l'obtention)

- -  
- -

Niveau d'études :

Aménagements pour les examens validés MDPH oui  non  (joindre justificatif)

ASH qualifié de plus de 1 an de la fonction publique hospitalière ou privé ou service à domicile faisant valoir l'art 11 de l'arrêté du 12 avril 2021 : oui  Non  Lieu d'exercice:

Activité professionnelle antérieure (précisez l'année et la durée effective) :

-  
-

Souhait de faire la formation en cursus passerelle oui  non   
si oui au regard de quel diplôme ?.....

N° de sécurité sociale : \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ / \_ \_ \_ / clé / \_ \_

Date d'inscription au Pôle Emploi : Numéro d'identifiant Pôle Emploi :  
A ce jour, indemnisé : pôle emploi: oui  non  RSA : oui  non  AAH : oui  non   
CPF ouvert : oui  non   
Ville et Département de l'agence :  
Suivi mission locale : oui  non  ou PLIE oui  non

J'accepte la publication des résultats sur internet :  
Oui  non